



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
MARDI LE 19 MAI 2020 À 20 H**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue mardi le 19 mai 2020 à 20 h, au lieu habituel des délibérations, pour M. Alain Poirier, maire et par vidéo-conférence pour les conseillers municipaux, la directrice générale et le greffier, et ce, en conformité avec l'Arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020.

Présences :

Mme la conseillère Julie Rivard  
M. le conseiller Gregory Bussieres  
M. le conseiller Michel Landry  
M. le conseiller Gaétan Normandeau  
Mme la conseillère Audrey Simard  
M. le maire Alain Poirier  
Mme la directrice générale Anik Racicot  
M. le greffier Alexandre Desjardins

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 1.

**INSCRIPTION  
DÉCLARATION DU GREFFIER**

Le greffier, M. Alexandre Desjardins, déclare sous son serment d'office qu'il a fait parvenir à tous les membres du conseil un avis de convocation conformément à la loi.

20-05-125

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.**

20-05-126

**RENOUVELLEMENT D'EMBAUCHE DE M. DANIEL SIMARD À  
TITRE DE COORDONNATEUR CAMPING/PLAGE POUR LA  
SAISON ESTIVALE 2020**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a besoin d'un coordonnateur camping/plage pour la saison estivale 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Simard a réitéré son intérêt pour ce poste saisonnier, qu'il occupe depuis 2015, à la satisfaction de la Ville ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service des Loisirs et Culture p.i. en recommande son embauche ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER l'embauche de M. Daniel Simard au poste saisonnier de coordonnateur camping/plage pour la saison estivale 2020 à compter du 11 mai 2020 à raison de 40 heures par semaine, et ce, au taux horaire de 25,95 \$ tel que prévu au budget de fonctionnement 2020.**

20-05-127

**AUTORISATION DU MANDAT À LA FIRME CAÏN LAMARRE AFIN DE PROCÉDER À UNE MISE EN DEMEURE POUR LE DOSSIER 2019-50037**

CONSIDÉRANT QUE dans le dossier 2019-50037, la Ville fait face à une problématique sérieuse de nuisances pouvant causer des dommages et mettre en danger la sécurité de personnes ;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble constitue également une nuisance visuelle pour le voisinage, que cette situation contrevient à deux règlements municipaux (*Règlement de construction 283 et Règlement sur la salubrité et la nuisance publique 138-3*) et que de nombreuses plaintes ont été reçues demandant à la Ville de corriger la situation ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les avis d'infraction, communications verbales, téléphoniques et écrites, aucun correctif n'a été effectué ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics et de l'Urbanisme de procéder par une mise en demeure pour résoudre la situation afin d'être conforme aux règlements municipaux ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :**

**DE MANDATER la firme Caïn Lamarre SENCRL, avocats d'entreprendre toutes les procédures juridiques nécessaires pour obtenir l'ordonnance susmentionnée dans le dossier 2019-50037.**

**DE RÉSERVER à la Ville le droit de prendre tout autre recours additionnel par l'entremise de son procureur ;**

**QUE le conseil autorise le greffier à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

20-05-128

**REJET DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2020-01  
CONCERNANT L'OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET  
ENTRETIEN DE LA VOIRIE LOCALE 2020-2023**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres LSQ-2020-01 lancé sur SEAO en janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 février 2020 et que deux soumissionnaires ont répondu à notre demande, à savoir :

**Béton Fortin Inc.**

467, Route de l'aéroport  
Amos (Québec) J9T 3A8

Option 1 ..... aucune inscription  
Option 2 ..... 2 539 599,13 \$

**RS Démolition Inc.**

9939, Parc Georges  
Montréal-Nord (Québec) H1H 4X6

Option 1 ..... 2 561 478,73 \$  
Option 2 ..... 2 342 529,71 \$

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire le plus bas est conforme aux spécifications du devis ;

CONSIDÉRANT QUE le prix des soumissions dépasse la capacité financière et le budget alloué à cet effet de la Ville ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics de procéder en régie interne pour le déneigement de la voirie locale pour la période hivernale 2020-2021 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :**

**DE REJETER le présent appel d'offres LSQ-2020-01 pour les raisons évoquées au préambule de la présente résolution.**

**INSCRIPTION**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Celle-ci a lieu par vidéo-conférence, le maire répondant aux questions via le site Facebook de la Ville.

20-05-129

**RÉSOLUTION  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

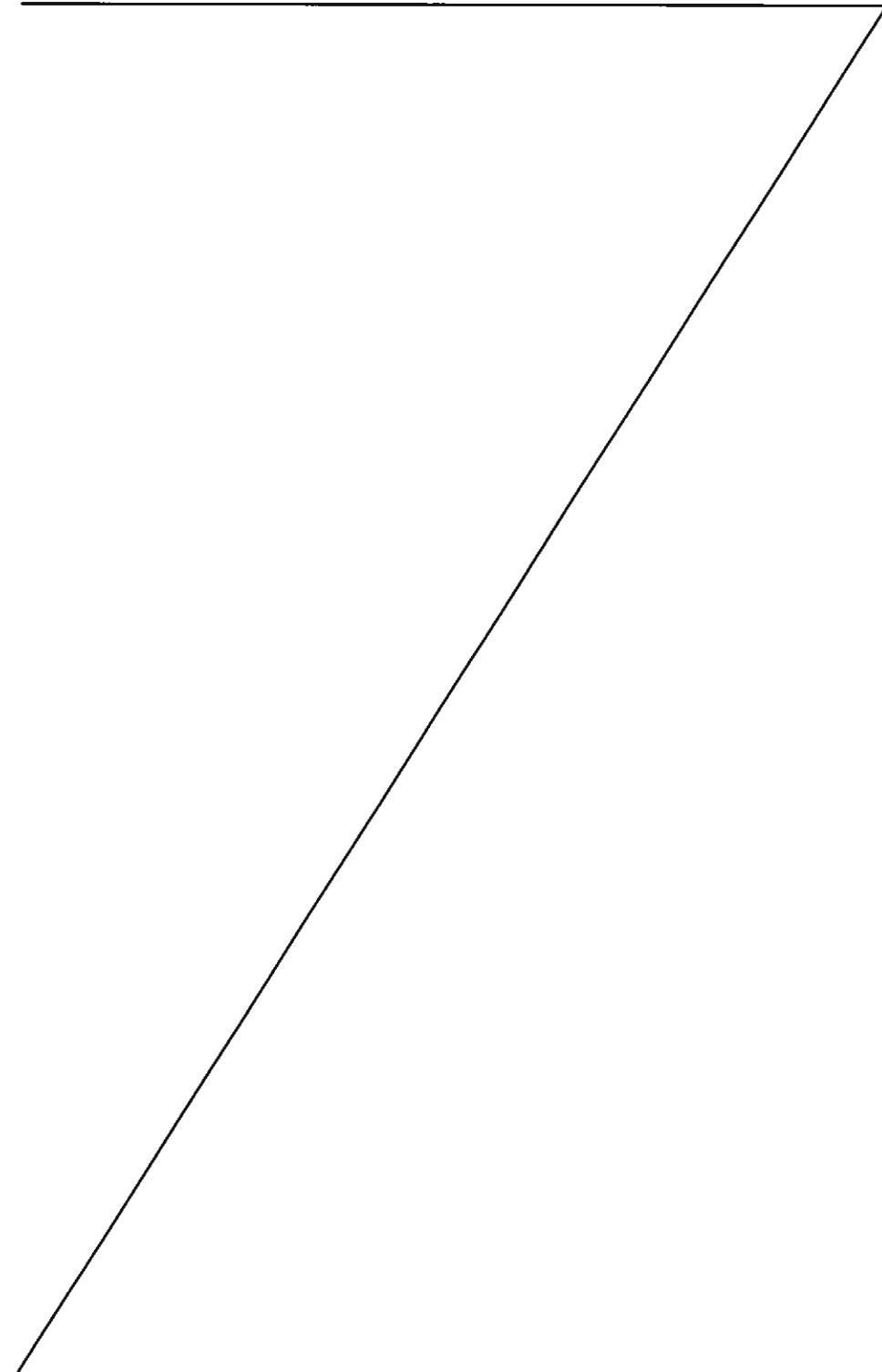
No de résolution

Annotation

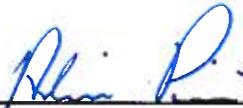
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller  
Gregory Bussieres appuyé par Mme la conseillère  
Audrey Simard et résolu unanimement :**

**QUE la séance soit et est levée à 20 h 11.**



Je soussigné, Alain Poirier, donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 20-05-125 à 20-05-129 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mai 2020.

  
Alain Poirier  
Maire

  
Alexandre Desjardins  
Greffier